Réponse envoyée par email le 23/06/2020 à 18:56

Monsieur,

Votre collectif a sollicité les candidats aux élections municipales et intercommunales pour connaître leur position sur le projet Oxylane.

Délégué communautaire du Grand Pic Saint Loup depuis 6 ans j'ai eu à me prononcer sur le SCOT qui autorise l'activité économique et commerciale dans le secteur de Carrefour Trifontaine et donc, entre autre, sur l'espace où Décathlon souhaite implanter une surface commerciale.

Je me suis positionné pour car je considère ce SCOT respectueux des attentes des communes du territoire et raisonné en terme d'urbanisation et de croissance démographique.

Cela étant, si je suis très favorable à l'installation d'activités commerciales sur notre territoire, je suis aussi très attentif à ce que cela détruise le moins possible de terres agricoles, véritable capital que nous devons préserver. J'y veille particulièrement sur ma commune.

Dans le cas du projet Oxylane, sans juger de son bien fondé commercial, la superficie de terres agricoles détruites est trop importante. Si Décathlon souhaite s'installer au nord de Montpellier et proximité du Lien, un projet plus modeste et moins destructeur de terres agricoles est impératif et j'espère que la maire de Saint Clément de Rivière saurait s'imposer sur ce dossier.

C'est en tout cas dans ce sens que je compte agir au sein de la communauté des communes.

Bien cordialement Lionel Trocellier